

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/24 S²LOW

ID : 059-255902827-20240327-DEL05_2024-DE



Imagignons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

<p>Séance du : 27 mars 2024 Lieu de réunion : salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge. Convocation : 20 mars 2024 Affichage ordre du jour : 20 mars 2024 Délibération : n°05/2024 Réfs : BC/SP/CW Objet : convention de soutien pluriannuelle 2024-2026 avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 17 Nombre de votants : 20 dont 3 pouvoirs</p>
--	--

Le Comité Syndical s'est réuni le 27 mars 2024 à 14h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE- Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOGGIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélien WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Martine LEMOINE à Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ à Pascal CHABOT- Jacques THURETTE à Arnaud BEAUQUEL.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT-Alain GERARD

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Jean DURIEUX

Convention de soutien pluriannuelle 2024-2026 avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme.

Exposé :

M. le Président rappelle que le syndicat mixte Sambre Mobilités souhaite mettre en place au sein de son ressort territorial, en qualité d'autorité organisatrice des mobilités, le développement des mobilités durables et partagées, notamment plusieurs actions stratégiques et opérationnelles en vue d'apporter une offre de mobilité décarbonée et adaptée aux besoins des usagers.

Que dans ce cadre, il souhaite faire appel à une ingénierie d'accompagnement et d'assistance technique qualifiée en soutien des équipes du syndicat mixte.

Que l'Agence de Développement et d'Urbanisme propose une convention pour réaliser cette assistance auprès du syndicat mixte.

Ainsi le syndicat mixte pourra ainsi tirer le bilan à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains de la Sambre, et accompagner la mise en œuvre de son projet de transition.

Le soutien du syndicat mixte aux activités de l'A.D.U. lui permettra de bénéficier d'un accompagnement sur la mise en œuvre de son plan de déplacements urbains, de son schéma directeur cyclable et piétonnier, et de son projet de transition axé sur les mobilités actives et décarbonées.

Cet accompagnement s'appuiera sur les compétences techniques multithématiques de l'agence et notamment en matière d'observation territoriale, d'études urbaines, de planification stratégique (urbanisme règlementaire), d'aménagement opérationnel, et de marchés publics.

Plus spécifiquement, les activités développées par l'A.D.U. dans le cadre de son Programme Partenarial d'Activités permettront au syndicat mixte de bénéficier des accompagnements contenus dans le projet de convention qui demeurera en annexe de la présente délibération et notamment :

- la réalisation du bilan du P.D.U. de la Sambre,
- l'accompagnement vers l'élaboration d'un Plan de Mobilité,
- la préfiguration d'un schéma directeur (Master plan) des voies cyclables avec identification des infrastructures à aménager en priorité,
- et un accompagnement transversal.

Plus précisément, les missions reprises dans le projet de convention sont les suivantes :

- cocréation d'un observatoire statistique et cartographique des transports et des mobilités du ressort territorial du Syndicat Mixte Sambre Mobilités, en lien avec le projet de billettique en cours,
- écriture du cahier des charges du schéma directeur,
- réalisation des études nécessaires à la création du MasterPlan cyclable (diagnostic, préconisations),

- participation à l'écriture d'un programme pluriannuel d'investissements « voies cyclables » pour le compte du Syndicat., en partenariat avec les autorités concédantes de son ressort territorial,
- passage en revue des indicateurs de suivi et l'évaluation du PDU de la Sambre,
- évaluation des actions réalisées, en cours et à venir,
- participation à l'organisation et l'animation des temps de restitution (COTECH/COFIL)
- livraison d'un rapport « Bilan du PDU de la Sambre »,
- évaluation de la mise en conformité du PDU de la Sambre vers un Plan de Mobilité,
- participation à l'écriture d'un cahier des charges pour adapter le PDU en Plan de Mobilité,
- participation au recrutement des prestataires extérieurs et/ou bureaux d'études chargés de l'évaluation environnementale.

Que le projet de convention pluriannuelle 2024-2026 avec l'ADU permet de définir les engagements réciproques des parties ainsi que le contenu précis des missions qui viennent d'être détaillées et présentées.

Que cette convention intéresse 3 années : 2024, 2025 et 2026 pour un coût total de 75.000 €/3 ans soit 25.000 € par an et qu'il convient de délibérer spécifiquement pour l'engager et la mettre en œuvre.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilités :

- Vu les statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités,
- Vu la délibération du Comité Syndical de Sambre Mobilités en date du 27 mars 2024 relatif au Débat d'Orientations Budgétaires ainsi que le Rapport d'Orientations Budgétaires,
- Vu le projet de convention pluriannuelle 2024-2026 à passer avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme,
- Et sur proposition de M. le Président,

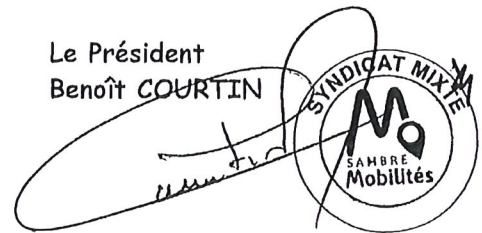
Considérant :

- la nécessité de passer une telle convention pour assurer l'accompagnement technique du syndicat mixte dans le cadre des missions détaillées au sein de la rédaction de la convention pluriannuelle 2024-2026,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle 2024-2026 à passer avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme pour les missions détaillées ci-avant dans l'exposé du Président,
- **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme, qui demeurera annexée à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires, soit la somme de 25.000 € annuels, seront prévus aux budgets primitifs des exercices correspondant (2024-2025 et 2026) et repris sous l'imputation de l'article 617 de la section de fonctionnement,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, à M. le Président de l'ADU ainsi qu'à M. le Trésorier comptable du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr